



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPET externe, CAFEP-CAPET et troisième concours du CAPET**

**Section : économie et gestion**

**Option : comptabilité et finance**

**Session 2023**

Rapport de jury présenté par :

**Jean-Michel PAGUET**  
**Inspecteur général de l'éducation du sport et de la recherche**  
**Président du jury**

*Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.*

## **Table des matières**

<b>1- STATISTIQUES GÉNÉRALES session 2023.....</b>	<b>4</b>
<b>2- DÉFINITION DES ÉPREUVES .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP – Section économie et gestion .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1.1. Épreuves d’admissibilité.....</b>	<b>5</b>
Épreuve écrite disciplinaire .....	5
Épreuve écrite disciplinaire appliquée.....	5
<b>2.1.2. Épreuves d’admission .....</b>	<b>6</b>
Épreuve de leçon .....	6
Épreuve d’entretien .....	6
<b>2.2- TROISIÈME CONCOURS – Section économie et gestion .....</b>	<b>7</b>
<b>2.2.1. Épreuve d’admissibilité.....</b>	<b>7</b>
Épreuve écrite disciplinaire .....	7
<b>2.2.2. Épreuves d’admission : épreuve d’entretien à partir d’un dossier .....</b>	<b>7</b>
Épreuve de leçon .....	7
Épreuve d’entretien .....	7
<b>3- ADMISSIBILITÉ.....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 – ÉPREUVE DISCIPLINAIRE – Comptabilité et finance.....</b>	<b>9</b>
3.1.1 Statistiques générales 2023.....	9
3.1.2 Observations générales sur les copies .....	10
3.1.3 Conseils aux candidats : .....	13
<b>3.2.- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE .....</b>	<b>14</b>
3.2.1 Statistiques générales 2023.....	14
3.2.2 Le sujet .....	15
3.2.3 Observations générales .....	16
3.2.4. Conseils aux candidats.....	17
<b>4- ADMISSION .....</b>	<b>19</b>
<b>4.1-ÉPREUVE DE LEÇON .....</b>	<b>19</b>
4.1.1. Déroulement de l’épreuve .....	19
4.1.2. Éléments statistiques 2023.....	20
4.1.3. Observations du jury.....	21
4.1.4. Conseils aux candidats.....	24
4.1.5. Exemple de sujet de l’épreuve « mise en situation professionnelle » pour la session 2023 .....	26
<b>4.2 – ÉPREUVE D’ENTRETIEN.....</b>	<b>31</b>
4.2.1- Déroulement de l’épreuve .....	31
4.2.2- Éléments statistiques 2023 .....	32

4.2.3- Les observations du jury .....	32
4.2.3.1. Concernant la première partie de l'épreuve :.....	32
La présentation .....	32
Le temps d'échange avec le jury .....	33
4.2.3.2. Concernant la seconde partie de l'épreuve.....	33
4.2.4- Conseils et recommandations aux candidats .....	34
Présentation du parcours .....	34
Mise en situation professionnelle .....	35
Recommandations lors de l'épreuve. ....	35

## 1- STATISTIQUES GÉNÉRALES session 2023

	CAPET externe	CAFEP externe	3 <sup>ème</sup> concours
Postes mis au concours	70	9	12
Candidats inscrits	<b>417</b>	<b>112</b>	<b>233</b>
Candidats présents	136	38	68
<b>ADMISSIBILITÉ</b>			
Candidats admissibles	83	21	26
Moyenne des présents	9,19	8,86	8,11
Moyenne des admissibles	9,64	9,98	9,78
Barre d'admissibilité	6,4	7,6	7
<b>ADMISSION</b>			
Candidats présents	67	19	21
Moyenne des présents	10,85	11,42	10,10
Moyenne des admis	11,92	13,69	11,71
Barre d'admission	8,10	12,5	9,12
Candidats admis	54	9	12
Candidats inscrits sur liste complémentaire	0	0	3

## 2- DÉFINITION DES ÉPREUVES

Les candidats pourront trouver sur le site « **Devenir enseignant** » (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>) le programme des différentes épreuves du concours et la réglementation applicable. Nous conseillons fortement aux candidats de consulter ces informations puisqu'elles peuvent être l'objet d'évolution d'une session à l'autre.

Le site « Devenir enseignant » regroupe également de nombreuses informations sur le métier d'enseignant, les différentes voies d'accès, les concours, les annales et les rapports de jury.

Pour l'enseignement de l'économie-gestion, plusieurs sites sont consacrés à la discipline. Parmi eux, voici ceux plus spécifiquement en lien avec l'option comptabilité et finance :

- <https://eduscol.education.fr/2336/economie-et-gestion>
- Centre de ressources Comptabilité et Finance : <https://www.crcf-edu.fr/>
- Réseau CERTA « des ressources pour enseigner le numérique » : [www.reseaucerta.org](http://www.reseaucerta.org)
- Réseau national de ressources pédagogique notamment en économie, droit et management : <https://crcom.ac-versailles.fr>

Leur consultation régulière est fortement conseillée pour la préparation au concours.

### 2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP – Section économie et gestion

#### 2.1.1. Épreuves d'admissibilité

##### Épreuve écrite disciplinaire

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 2**

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties :

- la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part, et dans le domaine économique d'autre part,
- la seconde consiste à répondre à une question de management.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

##### Épreuve écrite disciplinaire appliquée

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 2**

L'épreuve porte sur l'enseignement de sciences de gestion. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni. Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

## 2.1.2. Épreuves d'admission

### Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 3 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

### Épreuve d'entretien

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

## 2.2- TROISIÈME CONCOURS – Section économie et gestion

### 2.2.1. Épreuve d'admissibilité

#### Épreuve écrite disciplinaire

(Première épreuve d'admissibilité du concours externe)

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 4**

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties :

- la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part, et dans le domaine économique d'autre part,
- la seconde consiste à répondre à une question de management.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

### 2.2.2. Épreuves d'admission : épreuve d'entretien à partir d'un dossier

#### Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 3 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

#### Épreuve d'entretien

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

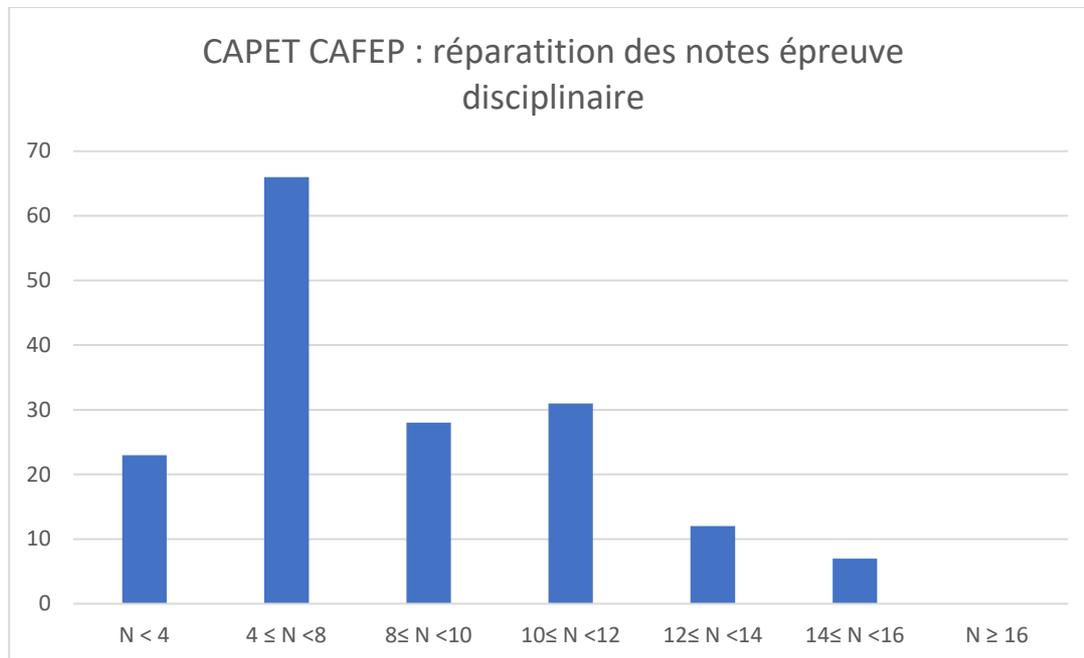
Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

### 3- ADMISSIBILITÉ

#### 3.1 – ÉPREUVE DISCIPLINAIRE – Comptabilité et finance.

##### 3.1.1 Statistiques générales 2023

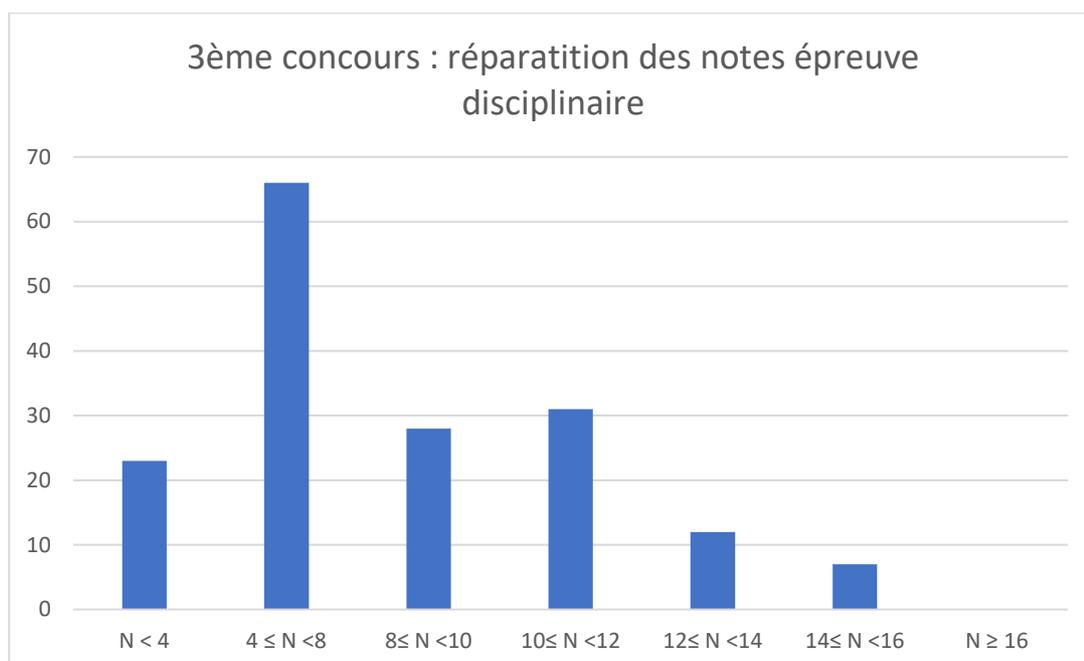


Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
N < 4	25	14,53%	14,53%
4 ≤ N < 8	74	43,02%	57,56%
8 ≤ N < 10	27	15,70%	73,26%
10 ≤ N < 12	21	12,21%	85,47%
12 ≤ N < 14	10	5,81%	91,28%
14 ≤ N < 16	9	5,23%	96,51%
N ≥ 16	6	3,49%	100,00%
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>100,00%</b>	

Médiane : 7,10/20 – Écart-type : 3,76  
La moyenne de l'épreuve est de 7,79/20.  
Ecart-type 3,75

Rappel 2022 :  
Médiane : 8,6/20 – Écart-type : 3,79  
La moyenne de l'épreuve est de 8,65/20.

*Pour mémoire, sur un autre format d'épreuve, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 7,28 en 2021, 6,97 en 2020, 6,87 en 2019 et 7,11 en 2018.*



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
N < 4	19	28,79%	28,79%
4 ≤ N < 8	26	39,39%	68,18%
8 ≤ N < 10	8	12,12%	80,30%
10 ≤ N < 12	3	4,55%	84,85%
12 ≤ N < 14	5	7,58%	92,42%
14 ≤ N < 16	2	3,03%	95,45%
N ≥ 16	3	4,55%	100,00%
<b>Total</b>	66	100,00%	

Médiane : 5,7/20 – Écart-type : 3,45  
 La moyenne de l'épreuve est de 6,25/20.

### 3.1.2 Observations générales sur les copies

Les meilleures copies concilient les connaissances disciplinaires et une véritable analyse afin de répondre aux questions de façon suffisamment argumentée. Ces copies, si elles témoignent de connaissances robustes, ont pour qualité principale d'apporter des réponses structurées, claires et nuancées le cas échéant. Les connaissances ne sont pas simplement citées mais mises en perspective afin d'apporter une réponse cohérente et adéquate à la question posée. Les meilleurs candidats proposent des raisonnements construits et appréhendent avec du recul les problèmes soulevés par les questions posées.

Le niveau de traitement du sujet, la qualité de la réflexion et la pertinence de l'analyse se révèlent assez hétérogènes en fonction des copies.

Ainsi, trop de candidats, du fait de l'absence de connaissances suffisamment solides, optent pour des développements hors sujet ou qui relèvent de la paraphrase des documents mis à leur disposition. D'une manière générale, le jury estime que les réponses restent trop souvent imprécises, dans un vocabulaire non scientifique, sans apport analytique ni argumentatif. Les connaissances scientifiques

disciplinaires sont parfois superficielles et ce, en droit, en économie comme en management. De ce fait, les réponses aux questions restent lacunaires, les concepts fondamentaux à mobiliser ou auteurs emblématiques sont rarement cités.

Dans d'autres cas encore, certaines réponses ressemblent trop à des "récitations de cours" sans mettre en tension les notions du sujet faute d'une réelle analyse. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils seront amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner le droit, l'économie et le management au cours de leur carrière. La maîtrise des fondamentaux de ces disciplines est donc indispensable.

Sur la forme, des fautes d'orthographe, des difficultés syntaxiques ou même l'utilisation d'une ponctuation aléatoire sont relevées par le jury. Les règles grammaticales courantes ne sont pas toujours maîtrisées.

Différentes observations peuvent être formulées en fonction des disciplines concernées.

### **3.1.2.1 En droit :**

La première question portait sur les critères de qualification du contrat de travail.

Cette question s'est révélée très discriminante : de l'excellence à des réponses lacunaires ou hors-sujet. Les bonnes copies sont structurées et apportent un éclairage juridique pertinent, avec une qualification précise du contrat de travail illustrée par de la jurisprudence récente.

Certains candidats commettent d'importantes confusions dans la définition du contrat de travail en évoquant la nécessité d'un contrat écrit ou encore en citant une définition du Code du travail qui n'existe pas.

Assez peu de candidats identifient les trois composantes du contrat de travail (prestation de travail, rémunération et lien de subordination). Beaucoup les citent sans les développer. A défaut de connaissances précises sur la qualification du contrat de travail, certains candidats effectuent de longs développements sur les différents types de contrats de travail (CDD, CTT, etc.) ou encore sur les obligations issues du contrat de travail (obligation de sécurité, de formation...) ce qui ne répond pas au sujet et ne permet donc pas de valoriser les copies. L'application des critères par la jurisprudence (notamment l'importance du lien de subordination) est également peu abordée par les candidats.

Les meilleures copies élargissent la réflexion sur les nouveaux modes d'organisation du travail. Les arrêts récents relatifs à la requalification des contrats de prestations de services des plateformes en ligne (Uber, Take Eat Easy, Deliveroo) sont parfois cités avec des contresens ou des approximations (les candidats évoquant souvent une requalification automatique des contrats en contrats de travail).

La deuxième question portait sur l'analyse d'une décision QPC du Conseil Constitutionnel du 31 janvier 2020.

Il était d'abord attendu des candidats qu'ils précisent l'intérêt du contrôle de constitutionnalité. Le rôle du Conseil constitutionnel et la place de la Constitution dans la hiérarchie des normes sont plutôt bien présentés par les candidats. Les copies révèlent néanmoins que le mécanisme de la QPC n'est pas toujours bien maîtrisé.

Les candidats devaient ensuite montrer l'apport de la décision QPC du 31 janvier 2020 en matière de protection de l'environnement. Dans l'ensemble, le contenu de la décision du Conseil constitutionnel est bien identifié et les réponses plutôt bien structurées. Mais certains candidats ne maîtrisent pas suffisamment la méthodologie de l'analyse d'une décision, les conduisant à commettre des erreurs ou à opérer des confusions importantes dans l'argumentation.

De trop nombreux candidats paraphrasent la décision, sans réellement distinguer les moyens invoqués par les parties, ni mettre en évidence les enjeux de la décision du Conseil constitutionnel. Les étapes du raisonnement du Conseil constitutionnel ne sont pas suffisamment explicitées.

Assez peu de candidats ont identifié les deux apports de la décision, à savoir la consécration de la protection de l'environnement comme objectif de valeur constitutionnelle d'une part, et la nécessité pour le législateur d'assurer la conciliation de plusieurs objectifs (en l'occurrence la protection de

l'environnement et la liberté d'entreprendre) lorsqu'ils entrent en conflit d'autre part. Ce deuxième aspect, ainsi que la portée de la décision du Conseil constitutionnel, n'ont été développés que dans les meilleures copies.

### **3.1.2.2 En économie :**

Le sujet proposé cette année portait sur deux thématiques très classiques et figurant au référentiel du cycle terminal de STMG : la soutenabilité de la croissance et les problématiques inhérentes au marché du travail. Les candidats étaient supposés articuler des éléments théoriques avec des exemples ou une analyse plus factuelle des concepts.

En ce qui concerne la question de réflexion, une très grande minorité des copies a été capable de cerner les attendus de la question, en raison d'un problème de définition : beaucoup de candidats ont estimé que la croissance soutenable était une croissance « qui perdure » ce qui témoignait de très graves lacunes notionnelles. Certains candidats ont tout de même orienté leur réponse vers la thématique du développement durable, avec une approche toutefois très restrictive de la question. Quelques candidats ont pu nettement se démarquer en mobilisant les concepts de soutenabilité forte et faible, en illustrant de surcroît avec des exemples concrets d'action publique visant à préserver l'environnement ou à gérer les externalités sur le marché (incitations, réglementations, investissements...).

Au sujet de l'analyse documentaire, elle n'était a priori pas d'une grande difficulté. Les candidats ont en général été capables de décrire l'évolution et la structure du chômage, Néanmoins, le verbe directeur invitait les candidats à analyser ces deux éléments, or l'analyse s'est avérée assez pauvre dans l'ensemble, démontrant que les candidats n'avaient souvent qu'une connaissance très superficielle du marché du travail et de ses fondements théoriques. Beaucoup de candidats se sont en outre lancés dans des interprétations fort hasardeuses des graphiques, donnant lieu à des développements erronés, par exemple dans l'annexe E2 où certains candidats ont pu affirmer que la population active avait diminué d'un million en raison des décès liés à la pandémie, prouvant par là que le concept fondamental de population active n'était absolument pas maîtrisé. Enfin, peu d'effort de structuration ont été observés, alors même que les futurs professeurs sont censés développer cette compétence chez leurs élèves et étudiants. Quelques candidats se sont toutefois démarqués par leurs connaissances théoriques venant utilement étayer leur description (Loi d'Okun, chômage structurel et conjoncturel, halo du chômage...)

### **3.1.2.3 En management :**

La question de management portait sur l'impact des nouvelles technologies au sens large sur le processus de prise de décision. Compte tenu du caractère central des problématiques de décision dans la théorie des organisations, les développements ont été passablement décevants, quand ils n'étaient pas totalement hors sujet.

Sur un plan méthodologique, il est fort surprenant que les candidats ne portent pas davantage de soin à l'introduction qui est censée contextualiser la question, définir les termes du sujet et en démontrer l'intérêt. Trop peu de copies font l'effort de proposer une définition, ou alors celle-ci est défailante. Le processus de décision n'est par exemple jamais vu comme un processus cognitif permettant d'aboutir à un choix. Ensuite, la structuration laisse également à désirer, alors même que la formulation de la question suggérait deux parties de façon assez évidente.

Sur le fond, la méconnaissance des auteurs fondamentaux de la décision (SIMON, ANSOFF, SCHWENK par exemple) et des concepts associés (rationalité limitée, biais cognitifs...) a bien évidemment rendu impossible un développement satisfaisant, d'autant plus que les candidats

avaient bien peu d'exemples à mobiliser alors que l'actualité récente fourmillait d'illustrations des progrès de l'IA, notamment avec ChatGPT et ses applications existantes ou potentielles. Enfin, les candidats se sont bien trop souvent et excessivement raccrochés aux documents, en proposant une paraphrase peu convaincante, du moins pas mobilisée dans le cadre d'une argumentation satisfaisante.

Il est ainsi rappelé qu'une argumentation satisfaisante répond effectivement à la question posée, en s'appuyant sur des auteurs et en mobilisant des exemples en guise d'illustration.

### 3.1.3 Conseils aux candidats :

Cette nouvelle épreuve est exigeante, notamment en terme de gestion du temps ; il faut donc bien intégrer cette donnée. Les candidats ne doivent pas perdre de vue qu'en tant que futur enseignant, leur maîtrise de la langue française est primordiale aussi bien au niveau de la syntaxe qu'au niveau de l'orthographe ; il faut donc s'imposer un temps suffisant de relecture.

Par ailleurs, les candidats doivent d'une manière générale :

- disposer de solides connaissances théoriques actualisées dans les trois disciplines. Les notions présentes dans les programmes et référentiels de STMG/BTS (CEJM) doivent être maîtrisées avec précision - cela constitue un prérequis essentiel pour prétendre au CAPET. Les candidats doivent faire preuve de rigueur scientifique et maîtriser les connaissances relatives à l'économie, au droit et au management. Ils doivent mobiliser des références théoriques pour appuyer leurs raisonnements ;
- être capables de prendre du recul afin de comprendre les problèmes et enjeux des différentes questions qui sont proposées ;
- apporter des réponses structurées et argumentées mettant en œuvre une parfaite maîtrise des notions en jeu, en mobilisant des raisonnements rigoureux, pertinents, appuyés sur des auteurs, des théories, voire des exemples choisis... ;
- démontrer une capacité rédactionnelle en utilisant un registre de langue soutenu et le vocabulaire disciplinaire spécifique ;
- effectuer une veille économique, juridique et managériale afin d'enrichir leurs réponses et d'actualiser leurs connaissances ;
- faire preuve de clarté dans l'organisation des réponses laissant deviner de futures compétences didactiques.

Des conseils spécifiques peuvent concerner chacune des disciplines. Ainsi, les candidats doivent également :

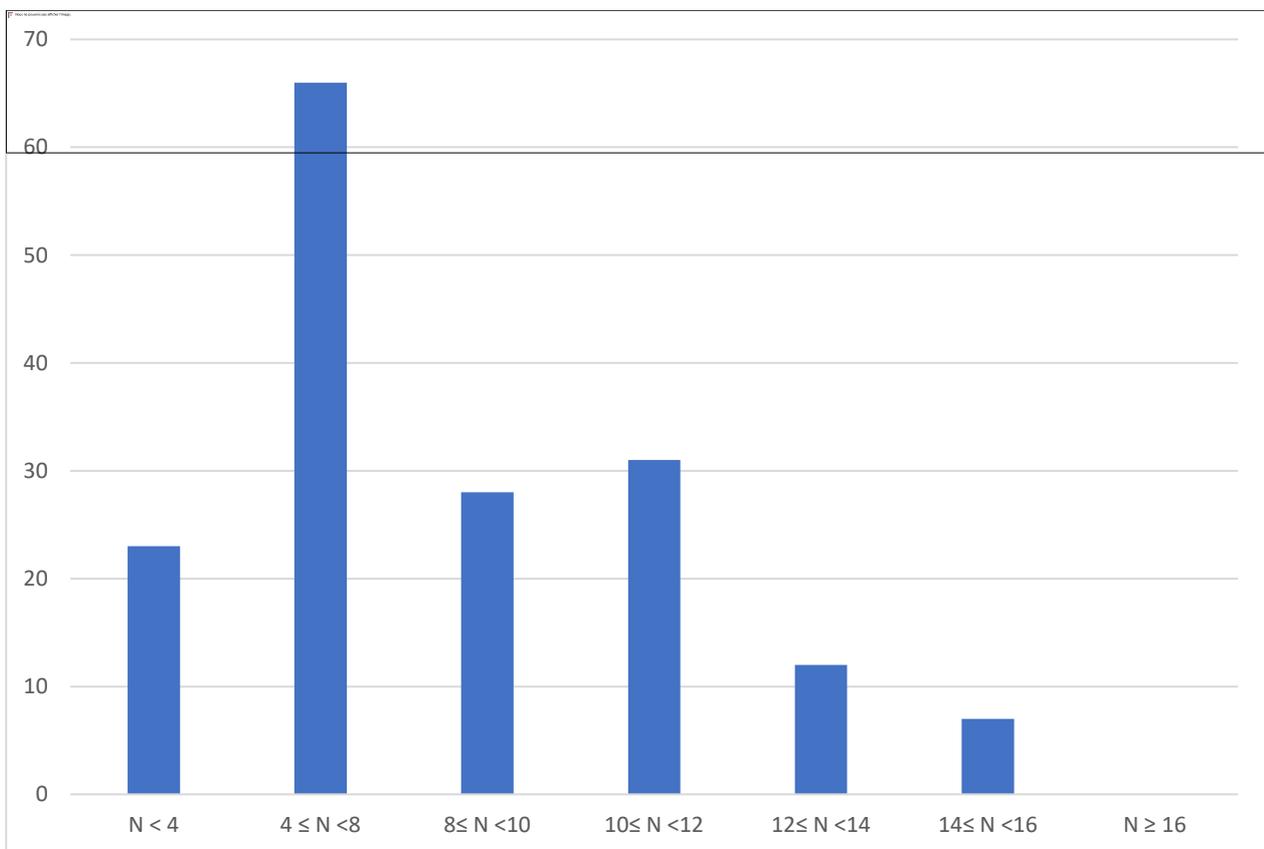
- En droit :
  - Mobiliser le lexique juridique avec précision.
  - Structurer les réponses en paragraphes distincts logiquement articulés entre eux. Délimiter le sujet en évitant les développements ne répondant pas aux questions (les candidats ne doivent notamment pas confondre qualification et régime juridiques).
  - Renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité juridique. Des exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs) valorisent la prestation des candidats.
  - Maîtriser les étapes du raisonnement juridique et la méthodologie nécessaire à l'analyse d'une jurisprudence.
- En économie :
  - Maîtriser l'interprétation des graphiques ou des données chiffrées.
  - Proposer un raisonnement construit et/ou structuré avec des définitions claires et des références théoriques pertinentes. Les enjeux soulevés par les questions posées méritent d'être soulignés afin de mettre en lumière les tensions et les contraintes qui pèsent sur toute

analyse économique.

- Actualiser ses connaissances reste par ailleurs indispensable en économie
- En management :
  - Illustrer les développements par des exemples concrets (d'organisations, de pratiques managériales, etc.), mobiliser des auteurs à bon escient, dégager une problématique pertinente en proposant un plan susceptible d'y répondre.
  - Produire une réponse structurée montrant les enjeux soulevés par la question posée.
  - Exploiter les annexes de façon judicieuse et sans paraphrase.

## 3.2.- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

### 3.2.1 Statistiques générales 2023



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 4$	23	13,77%	13,77%
$4 \leq N < 8$	66	39,52%	53,29%
$8 \leq N < 10$	28	16,77%	70,06%
$10 \leq N < 12$	31	18,56%	88,62%
$12 \leq N < 14$	12	7,19%	95,81%
$14 \leq N < 16$	7	4,19%	100,00%
$N \geq 16$		0,00%	100,00%
<b>Total</b>	167	100,00%	

Médiane : 7,6/20 – Écart-type : 3,97

La moyenne de l'épreuve est de 7,86/20.

### 3.2.2 Le sujet

L'épreuve porte sur l'enseignement de sciences de gestion.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni.

Le sujet portait sur le thème 2 « Analyser la situation de l'entreprise » dans le cadre de l'enseignement spécifique Gestion et finance de Terminale.

Il s'appuyait sur deux questions du programme :

2.1 Mesurer la performance, des approches multiples ?

2.2 Quelle structure financière pour assurer la pérennité de l'entreprise ?

Dans un premier temps, le sujet demandait aux candidats de concevoir l'ensemble de la séquence pédagogique en présentant :

les objectifs d'apprentissage associés à cette séquence intégrant les deux questions de gestion ;

le déroulement de la séquence : prérequis mobilisés, présentation aux élèves, découpage en différentes phases, outils pédagogiques et équipements mobilisés ;

les travaux demandés aux élèves en indiquant, pour chacune des étapes de la séquence, les questions et/ou consignes fournies aux élèves, les ressources choisies dans le dossier joint en explicitant les raisons de leur choix et la transposition didactique nécessaire des documents retenus pour satisfaire les objectifs fixés.

Dans un second temps, le sujet demandait aux candidats de détailler :

la démarche comprenant l'ensemble des traitements nécessaires pour parvenir à un bilan fonctionnel (document à présenter et montants à justifier) à partir de la liasse fiscale de l'entreprise ;

les éléments de corrigé attendus relatifs à la question de gestion « 2.1 Mesurer la performance, des approches multiples ? » ;

les éléments essentiels de la trace écrite (synthèse, prise de note) attendus de la part des élèves sur la notion d'effet de levier ;

des propositions de pistes de remédiation pour prendre en charge les éventuelles difficultés suivantes :

Un élève confond les notions de capacité d'autofinancement et de résultat.

Un élève confond le bénéfice de l'entreprise et la trésorerie.

Un élève ne parvient pas à donner du sens à la notion de besoin en fonds de roulement car il n'établit pas de lien entre sa valeur et les éléments qui influent sur cette valeur.

Le dossier documentaire fourni s'appuyait sur la situation professionnelle issue de l'entreprise DRONE UP. Cette jeune SARL se concentre sur la conception sur mesure de drones aériens commercialisés sous la marque DRONE UP et la distribution de drones marins et sous-marins multimarques achetés en France, en Chine ou aux Etats-Unis.

Ayant anticipé la montée en puissance de la concurrence sur le secteur du drone de loisirs, la société DRONE UP s'est positionnée, dès sa création, sur le marché des drones professionnels.

Le dossier documentaire présentait une diversité d'annexes permettant aux candidats de réfléchir aux liens entre chaque document et la séquence à construire et à la transposition didactique éventuellement nécessaire (extraction d'une partie du document, suppression de certaines informations, ajouts d'indications...) :

annexes présentant l'entreprise ;

annexes issues de la liasse fiscale (bilan, compte de résultat, état des immobilisations, état des amortissements, tableau d'affectation du résultat) ;

annexes présentant des modèles (Tableau des SIG, tableau de calcul de la CAF) ;

annexe présentant des ratios financiers de l'entreprise ;

annexes présentant des documents de l'entreprise (facture, contrat de crédit-bail, proposition d'affectation du résultat) ;

annexe présentant un extrait du Bulletin de la Banque de France ;

annexe présentant les extraits du programme d'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale.

### 3.2.3 Observations générales

Sur le fond

Le jury considère que le sujet était réalisable dans le temps imparti pour un candidat bien préparé. Si certains candidats présentent des copies de qualité et des propositions abouties, en revanche :

#### Utilisation du dossier documentaire

Le contexte de l'organisation n'est pas suffisamment exploité alors que l'épreuve invite nécessairement à prendre appui sur la situation proposée.

Certains candidats se contentent d'utiliser les documents pour les calculs (tableau des SIG, tableau de calcul de la CAF...) sans présenter une séquence pédagogique répondant aux attendus.

L'exploitation des annexes est rarement justifiée dans le cadre de la conception de la séquence. Les annexes sont rarement didactisées, cela rend difficile l'exploitation des documents par les élèves.

Certaines annexes n'ont quasiment pas été utilisées (ratios de l'entreprise, extrait du bulletin de la banque de France) alors que leur exploitation aurait apporté une valeur ajoutée à la séquence.

#### La séquence pédagogique

La proposition de séquence n'est pas toujours structurée (pas de découpage en séances) et aboutie. Les objectifs visés ne sont parfois pas précisément indiqués.

Les démarches pédagogiques et didactiques ne sont pas toujours justifiées alors que l'épreuve invite explicitement les candidats à justifier leurs choix.

Les attendus du programme ne sont pas toujours compris par tous et les intentions et les limites sont rarement prises en compte dans la proposition ;

Les propositions d'évaluation, quelles qu'elles soient, sont assez rares. D'une manière générale, la réflexion sur l'évaluation est sommaire.

Les outils numériques sont cités mais les candidats précisent rarement l'intérêt pédagogique de cette utilisation. Le rôle de l'enseignant dans la séquence pédagogique est rarement développé.

#### Les savoirs-associés

La maîtrise des savoirs associés à la séquence est souvent insuffisante. Les connaissances en analyse financière sont en particulier superficielles, voire inexistantes. De très nombreuses erreurs ont été constatées dans le calcul de la CAF et des Soldes Intermédiaires de Gestion, ainsi que dans l'élaboration du bilan fonctionnel ;

Trop de copies se contentent de propositions superficielles avec du vocabulaire pédagogique théorique, qui n'est pas toujours maîtrisé. Les fragilités apparaissent lorsque les candidats tentent de justifier leurs choix. Des décalages apparaissent entre les intentions et les actions réellement mises en œuvre pour accompagner les élèves ;

Des explications erronées voire fantaisistes sont parfois proposées comme piste de remédiation.

Les questions du sujet ne sont pas toujours toutes traitées (éléments de corrigé, trace écrite des étudiants, pistes de remédiation, etc.).

#### Sur la forme

Le jury constate le soin apporté globalement par les candidats à la présentation de leur copie. Toutefois :

- un manque de clarté, de soin dans la présentation des écritures et de justification des résultats pénalise certaines copies ;
- l'écriture, l'orthographe, la grammaire sont parfois négligées ou peu maîtrisées ;
- Les copies sont parfois mal structurées (manque de titres, sous-titres, paragraphes).

### **3.2.4. Conseils aux candidats**

L'épreuve sanctionne un niveau de maîtrise satisfaisant par les candidats des notions et concepts figurant dans les différents programmes et référentiels enseignés. Le sujet est conçu pour évaluer un large domaine de compétences. Le jury rappelle donc que toutes les disciplines de gestion doivent être maîtrisées au niveau attendu.

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve, des modalités d'évaluation et des attentes du jury : la consultation des textes et des rapports de jury constitue un préalable indispensable à toute préparation ;
- s'informer sur le contenu des programmes de 1ère et terminale STMG et du référentiel de BTS Comptabilité Gestion, ainsi que sur les différentes progressions pédagogiques et les transversalités.
- préparer sans faire d'impasse toutes les disciplines des sciences de gestion y compris la gestion des systèmes d'information et le droit fiscal ;
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats de mener une veille informationnelle précise notamment en système d'information et d'actualiser leurs connaissances ;
- organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets ;
- s'entraîner à travailler en temps limité dans les conditions du concours.

Lors de l'épreuve, il est essentiel de :

- procéder à une lecture attentive du sujet (contexte, questions et documents pour pouvoir les exploiter correctement) ;
- s'appuyer sur le corpus documentaire en s'appropriant les documents mais surtout en les exploitant de manière personnelle et en les adaptant à la séquence.
- bien gérer le temps de l'épreuve : une durée de 5 heures peut paraître longue, mais la réflexion didactique est chronophage ;

- présenter le plan de la proposition didactique en identifiant clairement les objectifs visés ;
- argumenter les choix pédagogiques et didactiques ;
- présenter une proposition synthétique, complète, découpée en plusieurs séances ;
- veiller à s'adapter au public concerné dans les propositions pédagogiques ;
- réfléchir aux évaluations formatives ou sommatives à soumettre aux élèves et mener une réflexion sur les remédiations possibles ;
- traiter l'ensemble des questions ;
- proposer des méthodes pédagogiques variées et innovantes ;

#### Conseils portant sur le fond :

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité, maîtriser les compétences scientifiques ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté, ce qui constitue un élément de différenciation important entre les candidats.
- utiliser des verbes d'actions (cf. taxonomie de bloom) à travers lesquels on peut comprendre aisément les intentions.
- bien exploiter le dossier documentaire (choix des annexes, transposition didactique) ;
- présenter un raisonnement rigoureux et structuré. Le jury rappelle que cela fait partie intégrante des compétences attendues d'un enseignant.

#### Conseils portant sur la forme :

- soigner la forme de la copie : écrire lisiblement, aérer la présentation, numéroter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible et s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse ;
- proscrire les ratures ;
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ; la maîtrise de la langue française fait partie des compétences des professeurs (cf. Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).
- réaliser une présentation sous forme de tableau quand la question le permet, même si ce n'est pas demandé explicitement ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses ;
- les copies étant numérisées, utiliser impérativement une encre de couleur foncée (noire ou bleue).

Le jury réaffirme également qu'un candidat au concours doit maîtriser les techniques comptables, financières, fiscales... mais également doit être apte à expliquer, analyser, proposer des remédiations et cela par le biais de réponses structurées et argumentées.

Les candidats doivent maîtriser les modalités de conception d'une séquence pédagogique ainsi que la didactisation, c'est-à-dire la capacité à adapter les ressources au programme, au niveau des élèves et aux objectifs pédagogiques à atteindre.

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse.

Les candidats doivent se documenter sur les savoirs et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité.

La connaissance des programmes, des référentiels, des transversalités et du fonctionnement d'une classe est indispensable.

## 4- ADMISSION

Par leur définition, les épreuves d'admission permettent au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) met en évidence que les missions d'un professeur nécessitent bien plus que la seule maîtrise des compétences techniques et disciplinaires, afin d'accroître la réussite des élèves au travers des objectifs de la politique ministérielle.

Afin de se préparer aux épreuves, il importe de mener une réflexion didactique et pédagogique autour des enseignements liés à l'économie-gestion. Entrer dans cette démarche permet aux candidats d'aborder l'enseignement à la fois de manière pragmatique, d'entrer dans une logique d'évolution continue de la réflexion, pour mieux comprendre ce qui est attendu d'un enseignant. Se préparer à ces épreuves permet d'acquérir le niveau de professionnalité attendu pour l'entrée dans l'exercice du métier.

Il convient également de conduire une réflexion sur le rôle du professeur, son positionnement en relation avec les valeurs de la République.

Parmi les candidats non reçus, le jury a décelé parfois des fragilités importantes pouvant aller jusqu'à un doute quant à la compatibilité entre la perception exprimée par des candidats du rôle du professeur et l'exercice du métier et les attentes de l'Institution.

Si des candidats ont obtenu une note très basse à l'une ou/et l'autre de ces deux épreuves, c'est parce qu'ils sont, au moment du concours, encore très éloignés de ce niveau de professionnalité requis. Ils doivent, pour certains, s'engager dans une préparation rigoureuse aux épreuves ainsi qu'à l'exercice du métier, et peut-être, pour d'autres reconsidérer leur projet professionnel.

### 4.1-ÉPREUVE DE LEÇON

#### Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes*)

Coefficient 5.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves

#### 4.1.1. Déroulement de l'épreuve

Un sujet est remis en début d'épreuve aux candidats.

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 3 heures. Au cours de cette préparation, les candidats ont la possibilité d'utiliser leur documentation papier ou numérique accessible grâce à leur propre équipement autonome (non raccordé au réseau électrique de l'établissement ni connecté au réseau Internet ou téléphonique). **À noter que toute utilisation d'un équipement connecté est interdite ainsi que l'usage d'écouteurs.** Pour la session 2023, devant le jury, les candidats disposaient d'un vidéoprojecteur. Les candidats pouvaient alors présenter des fichiers conçus pendant les trois heures de préparation et déposés en format pdf sur une clé USB utilisable sur l'équipement mis à disposition par le lycée. Les candidats n'apportaient devant la commission que :

- la clé USB
- les brouillons préparés pendant les 3 heures
- le sujet

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 20 minutes d'exposé au maximum,
- 40 minutes d'entretien avec les membres du jury.

#### 4.1.2. Éléments statistiques 2023

##### Epreuve de leçon

Notes	CAPET			CAFEP		
	Effectif	Pourcentage	% cumulés	Effectif	Pourcentage	% cumulés
<b>N &lt; 5</b>	8	12,12%	12,12%	1	5,26%	5,26%
<b>5 ≤ N &lt; 8</b>	11	16,67%	28,79%	3	15,79%	21,05%
<b>8 ≤ N &lt; 10</b>	8	12,12%	40,91%	2	10,53%	31,58%
<b>10 ≤ N &lt; 12</b>	6	9,09%	50,00%	4	21,05%	52,63%
<b>12 ≤ N &lt; 14</b>	14	21,21%	71,21%	2	10,53%	63,16%
<b>14 ≤ N &lt; 16</b>	5	7,58%	78,79%	3	15,79%	78,95%
<b>N ≥ 16</b>	14	21,21%	100,00%	4	21,05%	100,00%
	66	100,00%		19	100,00%	

La moyenne de l'épreuve est de 10,96/20 (en baisse par rapport à 2022), avec une disparité entre les deux concours :

pour le CAPET : 10,86 /20 (écart-type à 5,22) et pour le CAFEP 11,31/20.(écart-type à 4,52)

Cette différence s'explique essentiellement par les différences de taux de pression pour chacun des concours.

*Pour le troisième concours*

Leçon 3ème concours			
Notes	Effectif	Pourcentage	% cumulés
<b>N &lt; 5</b>	5	23,81%	23,81%
<b>5 ≤ N &lt; 8</b>	3	14,29%	38,10%
<b>8 ≤ N &lt; 10</b>	1	4,76%	42,86%
<b>10 ≤ N &lt; 12</b>	5	23,81%	66,67%
<b>12 ≤ N &lt; 14</b>	2	9,52%	76,19%
<b>14 ≤ N &lt; 16</b>	2	9,52%	85,71%
<b>N ≥ 16</b>	3	14,29%	100,00%
	21	100,00%	

La moyenne en 2023 est de 9,2 avec un écart-type de 5,48. En 2022, les candidats avaient obtenu une moyenne est 11,32 avec un écart-type de 4,55

### 4.1.3. Observations du jury

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie (gestion – finance). Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. Lors de la session, aucun candidat n'a obtenu cette note éliminatoire.

Cette épreuve vise à évaluer la réflexion pédagogique des candidats à partir de leur capacité à justifier des choix, à prendre en compte des contingences, et à développer une relation, une attention aux élèves, à leur diversité et aux différentes modalités d'apprentissage. Les candidats doivent démontrer une maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique. Les concepts clés doivent clairement apparaître dans le déroulé de séance. Il est donc indispensable de maîtriser les notions fondamentales des programmes de 1<sup>ère</sup> et Terminale et du référentiel de BTS. Ils doivent également démontrer leur capacité à construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. La maîtrise de la langue française, et du champ lexical propre au domaine d'étude dans le cadre de l'exercice du métier est également attendue.

Malgré un effort de structuration de leur prestation, les candidats ne font pas encore suffisamment preuve d'une réflexion argumentée, contextualisée et approfondie sur l'intégralité du sujet proposé. Les séquences proposées par les candidats répondent peu à la question formulée dans les sujets. Quelques candidats montrent de lourdes lacunes tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique aboutissant ainsi à une prestation incompatible avec le niveau d'exigence attendu pour un concours de recrutement de professeurs certifiés. Certains candidats ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux et/ou ne prennent pas la peine de définir les notions à faire acquérir aux élèves de STMG. Les commissions regrettent finalement que les candidats n'intègrent pas suffisamment une réflexion sur les élèves et leur futur milieu professionnel dans leur exposé ou lors de l'entretien.

#### 4.1.3.1. Sur la forme

D'une manière générale, les candidats se sont bien emparés du temps imparti pour assurer leur présentation (20 minutes). Certaines prestations des candidats ont pu manquer de structure et apparaître assez décousues : la proposition présentée se limitant parfois à une succession d'étapes juxtaposées sans véritable organisation du propos. Assurer une présentation de trente minutes n'est pas une obligation. Parfois, certains candidats se sont lancés dans de longs développements inutiles pour se rapprocher de ce qu'ils ont compris comme un objectif. Les candidats ont la possibilité de concevoir un support numérique lors de leur préparation pendant une durée de 3 heures. Le jury a constaté que lorsque cette présentation existait, des fautes d'orthographe étaient trop souvent présentes.

Les meilleurs candidats ont su présenter un exposé oral structuré, clarifiant les intentions pédagogiques de leur projet de séquence. Pour d'autres, le jury a constaté une communication trop confuse ne permettant pas d'appréhender les objectifs poursuivis. Or la réflexion pédagogique intègre la capacité à énoncer clairement des choix et à les justifier.

Dans l'ensemble, les candidats se sont détachés de leurs notes au cours de l'exposé. Cependant, la communication a parfois manqué de conviction et de dynamisme. Cette année encore, certains candidats ont

utilisé l’outil informatique uniquement pour suivre une prestation pré-formatée au détriment d’un exposé explicitant leur démarche personnelle. Il est possible de préparer l’épreuve en mettant en place une méthodologie adaptée ; mais, il est fortement discutable de préparer un schéma de réflexion qui serait transposable à tous les sujets. Les candidats qui ont retenu cette démarche ont souvent effectué un « hors-sujet » au détriment du traitement du sujet qui leur était proposé. Cela a été pénalisé.

De nombreux candidats utilisent sans discernement des fiches de préparation pré-remplies ou des diaporamas qui enferment leur réflexion et enlèvent à leur proposition un caractère personnel, authentique et adapté au thème à traiter. Plus encore, ces candidats s’éloignent du sujet pour proposer un thème préparé à l’avance, se mettant ainsi en difficulté lors de la phase d’entretien. La documentation apportée par le candidat doit être considérée et conçue comme une ressource et non comme une série de documents prêts à l’emploi. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui se sont attachés à une exploitation personnelle et pertinente de leurs supports pédagogiques, sans se borner à une juxtaposition d’extraits de manuels. En revanche, certains candidats n’ont présenté aucun support pédagogique au jury se contentant de déclarations d’intention ce qui les a, là encore, fortement pénalisés.

La possibilité pour le candidat de présenter sa séquence à l’aide d’un outil informatique peut s’avérer pertinente quand celui-ci est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi : une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite reste également un très bon outil de communication. Il en est de même de l’utilisation du tableau.

L’utilisation d’un support numérique lors de la prestation est donc possible mais n’est pas exigée. Les documents présentés sous forme numérique doivent faciliter la présentation, être visibles par tous les membres du jury et ne pas desservir la prestation orale. En particulier, une utilisation de l’équipement numérique comme un « prompteur », altérerait la communication lors de l’exposé. En revanche, le jury encourage les candidats à fournir une prestation originale, qui ne reprendrait pas intégralement ou même partiellement une proposition de manuel. En début de préparation, une clé USB était remise à chacun des candidats pour qu’il puissent déposer les fichiers qu’ils souhaitaient présenter au jury en utilisant l’ordinateur du lycée et d’un vidéoprojecteur.

Au cours de l’entretien, certains candidats ont témoigné d’une réelle qualité d’écoute afin de répondre aux questions du jury de manière pertinente et constructive. D’autres, en revanche, n’ont pas fait preuve de discernement ni de modération au moment de l’entretien, restant sur leurs positions initiales, sans démontrer de capacité à se remettre en question, à nuancer leur propos et à adopter une posture d’enseignant. Le jury recommande aux candidats de prendre le temps de la réflexion avant de répondre aux questions posées lors de l’entretien.

#### ***4.1.3.2. Sur le fond***

Si les commissions ont entendu d’excellentes prestations conformes aux attendus et démontrant les compétences visées, d’autres présentations proposées ne tiennent pas suffisamment compte du contexte fourni et n’inscrivent pas leurs choix didactiques et pédagogiques dans le cadre proposé. Les démarches didactiques et pédagogiques sont peu justifiées et restent très superficielles. Certains candidats se bornent à des déclarations d’intention très générales. Ainsi, si des activités à proposer aux élèves sont souvent évoquées, dans certains cas aucun exemple précis ne vient illustrer le propos. Les supports présentés sont parfois simplement « montrés » sans explicitation de leur apport et ou de leur intérêt. Les concepts à mobiliser, en lien avec la spécialité du concours (comptabilité et finance), ne sont pas toujours bien maîtrisés par les candidats y compris quand il a pu s’agir de notions fondamentales a priori peu complexes. Parfois, des lacunes surprennent avec l’incapacité de quelques candidats de définir ou de donner le sens de notions pourtant fondamentales. Les présentations sont souvent plaquées, les liens avec le thème à aborder, le programme ou le référentiel, avec les éléments de contexte fournis dans le sujet ne sont pas suffisamment approfondis.

Si de très bonnes prestations ont pu répondre aux attentes du jury, trop nombreux sont les candidats qui ne maîtrisent pas suffisamment les programmes de la série STMG ou le référentiel du BTS Comptabilité Gestion. Les transversalités (notamment avec le droit et l'économie ou la management) restent souvent inexploitées. Le jury déplore par ailleurs que les démarches pédagogiques (méthode des cas, études, projets) soient méconnues pour de trop nombreux candidats.

Les remarques du jury portent essentiellement sur les points suivants :

- la mobilisation des savoirs : il est conseillé aux candidats de définir précisément et avec rigueur les termes du sujet ; les membres du jury attendent des candidats une présentation et une explicitation de la définition annoncée ainsi qu'une maîtrise des concepts et démarches mobilisés ;
- les enjeux didactiques : les candidats les identifient et les analysent de manière insuffisante. Les propositions sont parfois irréalistes par rapport à la réalité de l'exercice du métier. De fait, les candidats éprouvent des difficultés à traiter réellement le sujet proposé ; les candidats n'inscrivent pas leur exploitation pédagogique dans une perspective concrète et opérationnelle. Quelques candidats ont eu d'importantes difficultés à démontrer leur capacité à rendre accessibles les savoirs aux élèves éludant toute la réflexion relative aux obstacles aux apprentissages ;
- la connaissance des programmes : le jury a souvent constaté une méconnaissance des programmes du cycle terminal de STMG. Ce qui implique que de trop nombreux candidats, d'une part, ignorent que le cycle terminal démarre dès la classe de première ; d'autre part, réalisent des erreurs de positionnement correct de leur séance, de ses prérequis et prolongements ;
- les pratiques pédagogiques : elles manquent parfois de diversité et de supports variés. Les caractéristiques du contexte accompagnant la formulation du thème de la séquence pédagogique doivent être prises en compte ; les pratiques exposées n'intègrent pas assez la diversité des élèves, leurs difficultés d'apprentissage et celles inhérentes au thème traité. Les propositions des candidats se limitent souvent à de simples recopies des chapitres de manuels, sans prise de recul, sans esprit critique. Les pratiques pédagogiques proposées sont parfois très éloignées de la réalité du métier, alors qu'elles devraient être conçues par les candidats en fonction de leur capacité à accompagner et à faire progresser les élèves. Certains candidats n'ont pas présenté les différentes étapes de leur séquence et n'ont donc pas démontré la progressivité ni la logique de leur proposition au service de l'apprentissage des élèves ;
- l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques : il est attendu des candidats une connaissance des usages pédagogiques du numérique, permettant d'améliorer les apprentissages des élèves. Certains candidats proposent une utilisation des outils numériques pas toujours pertinente par rapport à la séquence et/ou au contexte proposé, « souvent stéréotypée. » Le jury attend des candidats qu'ils réfléchissent aux conditions d'une utilisation du numérique comme moyen d'enseignement. « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique » constitue un axe fort de la politique éducative et donc d'un concours de recrutement de professeurs. S'agissant d'un concours relevant de l'économie et gestion, le numérique au sein des organisations est également un objet d'enseignement qu'il convient d'intégrer à la réflexion ;
- l'évaluation des élèves : elle est souvent intégrée dans la présentation mais les modalités concrètes de sa mise en œuvre restent imprécises et stéréotypées ;
- le rôle du professeur au côté des élèves pour les aider à progresser, n'est que rarement explicité ;
- le caractère réaliste ou pertinent des propositions : la durée affectée à la séquence pédagogique est parfois irréaliste en raison d'un manque de cadrage précis et rigoureux de toutes les étapes de la séquence pédagogique ou alors d'un formatage préétabli qui serait transposable à tous les sujets ; les intentions développées lors de la séquence pédagogique sont alors éloignées des intentions du programme et ne sont pas de nature à faire progresser les élèves ;
- l'ancrage dans l'actualité : le jury regrette l'indigence de cet aspect dans les propositions des candidats.

Les prestations jugées insatisfaisantes se limitent à la présentation d'une séquence sans explicitation ni justification des notions et des mécanismes à faire acquérir aux élèves, des méthodes utilisées, des intentions et des choix pédagogiques retenus. Le cadrage de la séquence dans la progression reste trop souvent approximatif. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées, voire omises. Pour certaines de ces prestations, aucune démarche n'est expliquée ou argumentée. La présentation se limite parfois à une succession de travaux susceptibles d'être demandés aux élèves sans que le jury n'en comprenne la logique et la cohérence d'ensemble. Des notes très faibles ont été attribuées à des prestations très fragiles d'un point de vue conceptuel et incohérentes.

Il est rappelé aux candidats que lors de leur présentation, ils doivent répondre au sujet explicitement posé, même si celui-ci nécessite de croiser plusieurs compétences du référentiel ou capacités du programme.

Il est nécessaire de rappeler que cette épreuve ne consiste pas en une leçon sans élèves, ou pire encore, en une séance dans laquelle les membres du jury seraient eux-mêmes les élèves ! **Cette épreuve consiste bien en une présentation argumentée d'un projet de séance pédagogique.**

**L'entretien prolonge l'exposé du candidat** qui est alors invité à préciser et à expliciter ses propos. Parfois, la difficulté des candidats à se remettre en question ne leur permet pas de démontrer le recul suffisant quant à leurs intentions pédagogiques. L'entretien vise aussi à évaluer le candidat sur sa capacité à analyser ses choix et propositions.

**Globalement, le jury attend un exposé clair, motivé et structuré** qui répond aux exigences de l'épreuve. Celui-ci comprend :

- la définition des objectifs pédagogiques,
- l'identification et l'explicitation des notions, capacités et compétences à travailler avec élèves,
- la place de la séquence dans une progression pédagogique,
- son déroulement,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative),
- les transversalités possibles avec les autres enseignements, etc.

**Enfin, lors de l'entretien, chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République.**

#### 4.1.4. Conseils aux candidats

##### Avant l'épreuve

Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien connaître les contours et les exigences des missions de professeur au service de la réussite des élèves. Les candidats doivent s'approprier les programmes de la classe de seconde, du cycle terminal et référentiels de STS et se tenir informés des évolutions ; les notions de la spécialité et des disciplines relevant de l'économie et de la gestion doivent être maîtrisés, tout comme les démarches propres aux enseignements des classes de LEGT. A ce titre, le jury conseille aux candidats de se munir desdits programmes le jour de l'épreuve. L'observation de classes de différents niveaux (STMG et STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques favorisent l'appréhension de la diversité des choix pédagogiques et des différentes modalités d'organisation du travail de la classe. Ces observations sont nécessaires pour permettre aux candidats de présenter des propositions réalistes, compatibles avec l'exercice

du métier. Les candidats doivent également constituer avec méthode leur documentation, de telle sorte que celle-ci vienne soutenir leur réflexion et non ne la conditionner ni la formater.

### **Lors de la préparation en loge :**

Le candidat doit veiller à bien gérer son temps durant cette phase de préparation. La consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) est autorisée. Pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont en effet recopié des documents issus de manuels sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques personnels. Cette épreuve privilégie l'évaluation des compétences d'analyse, de justification et d'argumentation des candidats. Des candidats, sans réelle prise de distance par rapport aux documents utilisés, se sont retrouvés rapidement démunis lorsqu'une réflexion personnelle et argumentée leur était demandée au cours de l'entretien. Le choix d'un manuel comme support de leur séquence pédagogique, pourrait être pertinent si les candidats ne se limitaient pas à cette seule proposition. Il n'est pas judicieux que des candidats se restreignent à l'utilisation de documents issus d'un seul manuel qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et restreint indubitablement leur réflexion. Les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes et de justifier des choix pédagogiques appropriés. Pour chaque support proposé, il est recommandé de présenter les modalités d'exploitation avec réalisme et rigueur et de disposer d'une base documentaire actualisée. L'intégration du numérique dans le projet de séquence est hautement recommandée, mais sa pertinence doit être justifiée par des intentions claires et explicites. Les transversalités doivent être abordées de manière concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique ; les candidats doivent proposer des exemples de mise en situation transversale et être aptes à les expliciter. Une séquence pédagogique doit être présentée dans sa réflexion globale, ce qui sous-entend l'intégration des modalités par lesquelles le candidat entend faire progresser les élèves, les conditions de leur mise en activité ainsi que les modalités d'évaluation et la définition de leurs enjeux ; il s'agit par exemple de bien prendre en compte la dimension formative des évaluations pour mesurer les acquis d'apprentissage et ne pas se cantonner aux devoirs écrits d'évaluation sommative.

### **Pendant l'épreuve devant le jury :**

Le candidat doit soigner son expression et choisir un registre de langage approprié. Les membres jury rappellent qu'il ne doit pas présenter sa situation personnelle ou professionnelle. Les propos doivent être structurés, clairs et explicités. Des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension sont indispensables pour aborder sereinement l'épreuve. Au cours de l'épreuve, il est essentiel d'adopter une attitude de communication pertinente (posture, registre de langage...) et de s'adresser à l'ensemble des membres du jury.

Les candidats doivent faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin de tenir compte de l'évolution des pratiques du métier d'enseignant.

Quel que soit le degré de pratique professionnelle du candidat, la préparation au concours reste indispensable.

#### 4.1.5. Exemple de sujet de l'épreuve « mise en situation professionnelle » pour la session 2023

CONCOURS	CAPET-CAFEP-3ème concours externe - ÉCONOMIE & GESTION
OPTION	Gestion et Finance
SESSION	2023
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de leçon - coefficient 5
MODALITÉS	<b>Durée de la préparation</b> : trois heures <b>Durée de l'épreuve</b> : une heure exposé : vingt minutes maximum ; entretien avec le jury : quarante minutes maximum)

### Contexte de déroulement

Tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique est autorisé.

L'utilisation d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique avec **autonomie de fonctionnement** durant la préparation et durant l'épreuve est autorisée. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

## MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

### Cadre pédagogique

- **BTS CG**
- **Niveau** : seconde année
- **Enseignement** : Situation professionnelle (P2, P6 et P7)

### Contexte d'enseignement

Le contexte d'enseignement est présenté en annexes

**Annexe 1** : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux étudiants

**Annexe 2** : Extrait(s) du référentiel

## Sujet

Présenter un projet de séance de 2 heures portant sur la conception et l'exploitation d'une situation professionnelle relative aux processus 2, 6 et 7.

Les compétences à développer sont les suivantes :

- Réaliser l'affectation du résultat conformément aux textes en vigueur, aux statuts et aux procédures internes.
- Proposer les enregistrements comptables relatifs à l'affectation du résultat.
- Mesurer les conséquences d'une politique de distribution de dividendes sur les documents de synthèse et sur la politique de financement de l'entreprise.

Pour traiter cette situation professionnelle, vous tiendrez compte des éléments fournis dans les annexes 1 et 2 du sujet.

### **Titre de la séance : L'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Votre proposition précisera :

- le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis),
- les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- des propositions en matière d'évaluation des acquis des élèves,
- des liens éventuels avec les programmes de CEJM...
- la place dans la progression pédagogique,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter. Il vous est demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques de la séance.
- Il n'est pas attendu que la proposition aborde toutes les sous-compétences.

**Scénario proposé :** Vous enseignez le processus 2 en classe de deuxième année de BTS CG. Vous intervenez en classe entière. À ce titre, il vous est demandé de présenter un projet de situation professionnelle prenant en compte le contexte et les conditions d'enseignement décrits ci-dessous. Celui-ci permettra de découvrir et de s'appropriier les thèmes « contrôle et production de l'information financière (P2) » et « analyse de la situation financière (P6) ».

### **Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux étudiants**

**Caractéristiques de l'établissement :** Implanté dans l'académie de Bordeaux, ce lycée d'enseignement général et technologique est composé d'environ 1 400 élèves et 300 étudiants. L'offre de formation du lycée général et technologique comprend :

➔ pour le pré-bac :

⇒ une filière générale proposant les enseignements de spécialité « Sciences Économiques et Sociales », « Histoire-géographie, Géopolitique et Science Politique », « Humanités, Littérature et

Philosophie », « Langues, Littératures et Cultures Étrangères anglais », « Langues, Littératures et Cultures Étrangères espagnol », « Science de l'Ingénieur », « Physique-Chimie », « Sciences de la Vie et de la Terre » et « Mathématiques ».

⇒ et deux filières technologiques :

- une industrielle avec le baccalauréat STI2D proposant quatre spécialités « Systèmes d'Information et Numérique », « Innovation Technologique et ÉcoConception », « Énergies et Environnement » et « Architecture et Construction ».

- une tertiaire avec le baccalauréat STMG proposant quatre spécialités « Gestion comptable et Financière », « Gestion des Ressources Humaines et Communication », « Gestion du Système d'Informations » et « Gestion Commerciale et Marketing ».

➔ pour le post-bac :

⇒ cinq formations pour la filière industrielle :

- Quatre BTS : « Système Numérique option Informatique et Réseau », « Système Numérique option Électronique et Communication », « Conception des Processus de Réalisation de Produits » et « Conception de Produits Industriels ».

- Une licence professionnelle en apprentissage « Services Énergétiques ».

⇒ cinq formations pour la filière tertiaire toutes proposées en formation initiale et en apprentissage :

- Quatre BTS : « Comptabilité et Gestion », « Gestion de la PME », « Support à l'Action Managériale » et « Management Commercial et Opérationnel ».

- Un DCG : « Diplôme de Comptabilité et de Gestion ».

**Extrait du projet d'établissement** : le projet de l'établissement 2019-2023 du lycée comporte trois grands axes :

- Axe 1 : Assurer la réussite de tous les élèves et étudiants.

- Axe 2 : Accompagner les élèves dans une orientation choisie et plus ambitieuse au lycée et dans le supérieur.

- Axe 3 : Créer un climat scolaire favorable à la formation des élèves et du personnel.

**Environnement économique de l'établissement** : L'établissement est situé en zone rurale dans une ville de taille modeste (34 000 habitants) où le taux de pauvreté est relativement élevé (25 %) par rapport à la moyenne nationale (14 %).

**Caractéristiques de la classe** : Il s'agit d'une classe de deuxième année de BTS CG de 26 personnes (14 filles et 12 garçons) où sont accueillis les étudiants sous statut scolaire et des apprentis. Ils sont issus de Baccalauréat Professionnel à 35 %, Baccalauréat technologique STMG à 30 %, Baccalauréat général à 9 %, d'étudiants en réorientation pour 13 % et d'apprentis pour 13 %. Le niveau de la classe est très hétérogène tant en ce qui concerne le niveau scolaire que l'origine sociale. Par ailleurs, dans le cadre de l'école inclusive, il y a un étudiant autiste accompagné d'un AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicaps) et un étudiant malvoyant, non accompagné, mais équipé d'un micro-ordinateur avec logiciels spécifiquement adaptés à son handicap. Les deux étudiants en question bénéficient d'un dispositif de tiers temps. Enfin, les apprentis sont en classe du lundi au mercredi matin inclus et en apprentissage le reste de la semaine.

**Circonstances** : Les heures d'enseignement du processus 2 se déroulent en classe entière le mardi de 10h10 à 11h55. De plus, il y a deux heures à effectif réduit le jeudi après-midi de 13h00 à 14h55 avec le groupe 1 et de 16h10 à 17h55 avec le groupe 2.

**Période** : Janvier - Février

**Équipement de la salle** : En raison du faible effectif de la classe, les heures d'enseignement en classe entière ont systématiquement lieu en salle informatique équipée de 17 ordinateurs fixes en îlots. Tous les postes informatiques sont connectés à internet, équipés d'une suite bureautique, d'un PGI (modules : comptabilité, gestion commerciale, paye et immobilisation). De plus, l'enseignant dispose également d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc interactif (TBI).

## Annexe 2 : Extrait(s) de référentiel

### Activité 2.5. : Suivi comptable des travaux relatifs à l'affectation des résultats

2.5.1. Présentation d'un projet de répartition du résultat aux organes de direction		
Données	Savoirs associés	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une situation professionnelle,</li> <li>- Les statuts de la société,</li> <li>- Les procès-verbaux des assemblées précédentes,</li> <li>- Les projets d'affectation des années précédentes,</li> <li>- Les textes réglementaires relatifs à l'affectation des résultats,</li> <li>- Les comptes annuels avant affectation,</li> <li>- Un PGI (modules gestion des achats, gestion des ventes et gestion comptable) et sa base de données (modèle relationnel).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultat après impôts</li> <li>- Réserve légale, statutaire et libre,</li> <li>- Report à nouveau,</li> <li>- Composantes du dividende (sans modification du capital),</li> <li>- Affectation du résultat,</li> <li>- Droits associés à l'action ou à la part sociale.</li> </ul>	<p>L'affectation du résultat dans la SNC est exclue, Pour les sociétés soumises à l'IS, exclure les rémunérations proportionnelles des dirigeants fiscalement déductibles du résultat, Les affectations excluent le cas des actions amorties et des actions de préférence.</p> <p><b>Résultats attendus</b></p> <p>La production d'un compte-rendu présentant le projet de répartition du résultat préparé en vue de l'assemblée et l'information des associés, actionnaires et membres du comité d'entreprise, <i>Une utilisation du tableur adaptée aux besoins de l'utilisateur.</i></p>
Compétences		
Mettre en œuvre les techniques d'affectation du résultat conformément aux textes en vigueur, aux statuts et aux procédures internes.		

2.5.2. Enregistrement des opérations comptables nécessaires et obligatoires		
Données	Savoirs associés	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2.5.1. +</li> <li>- Le projet de répartition du résultat,</li> <li>- Les données comptables et l'organisation interne, plan de comptes.</li> </ul>	Enregistrement des opérations d'affectation du résultat en cas de bénéfice ou de perte.	<p><b>Résultats attendus</b></p> <p>Des enregistrements comptables, réalisés suite à l'approbation par l'AGO, conformes à la réglementation et aux procédures et leur contrôle, Les enregistrements comptables, <i>L'utilisation du PGI pour effectuer les enregistrements des écritures, les contrôler et mettre à jour les données.</i></p>
Compétences		
Analyser, appliquer et enregistrer les opérations relatives à un projet d'affectation en cohérence avec les objectifs de gestion et la politique de distribution des dividendes.		

2.5.3. Mise à jour des documents de synthèse suite à la répartition du résultat		
Données	Savoirs associés	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2.5.2. +</li> <li>- La balance après inventaire,</li> <li>- Les documents de synthèse avant affectation.</li> </ul>	Mise à jour du tableau d'origine et d'affectation du résultat (du PCG).	<p><b>Résultats attendus</b></p> <p>La mise à jour des documents de synthèse suite aux opérations d'affectation La liasse fiscale complétée dans le but de la télétransmettre, <i>Une utilisation du tableur adaptée aux besoins de l'utilisateur (à partir d'un modèle pour la mise à jour des comptes annuels), L'utilisation du PGI afin de produire des documents de synthèse.</i></p>
Compétences		
Mettre à jour les documents de synthèse afin d'obtenir le bilan après répartition.		

### Activité 6.1. - Analyse de la performance de l'organisation

6.1.1. Analyse et interprétation du compte de résultat (ratios et SIG)		
Données	Savoirs associés	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une situation professionnelle,</li> <li>- Des informations sur l'organisation comptable,</li> <li>- Un environnement numérique, un PGI (modules gestion des achats, gestion des ventes et gestion comptable) avec sa base de données (modèle relationnel),</li> <li>- Une documentation comptable, juridique et financière,</li> <li>- Des informations sectorielles et temporelles émanant des établissements financiers (banque de France),</li> <li>- Des recommandations internes et externes,</li> <li>- Les SIG, ratios des années antérieures,</li> <li>- Les références du secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits encaissables et charges décaissables,</li> <li>- Soldes intermédiaires de gestion du PCG,</li> <li>- Capacité d'autofinancement de l'exercice,</li> <li>- Autofinancement de l'exercice,</li> <li>- Ratios relatifs à l'activité (rentabilité et profitabilité).</li> </ul>	<p>La matrice du tableau des SIG est fournie dans la forme proposée par l'analyse fonctionnelle du PCG. L'étude est conduite dans le cadre de l'élaboration des documents de synthèse du PCG et de la production d'un diagnostic. Il peut être établi à partir de comparaisons temporelles et sectorielles. Seuls les retraitements liés au crédit-bail et au personnel extérieur sont abordés.</p> <p><b>Résultats attendus</b></p> <p>Les états et des tableaux et documents adaptés, Le calcul et l'analyse des soldes et ratios, (SIG, ratios et CAF) dans le respect des procédures et des pratiques de l'organisation et de la profession, La mise en œuvre des outils, des méthodes d'analyse et des contrôles, <i>L'utilisation du PGI pour extraire des documents de synthèse (compte de résultat) ou des données nécessaires (balance, annexes, Sig et Caf du progiciel), Une utilisation du tableur adaptée aux besoins de l'utilisateur (export du PGI, retraitement SIG et CAF, graphiques).</i></p>
Compétences		
Calculer et analyser les soldes intermédiaires de gestion et les ratios adaptés à la mesure de l'activité et conduire une analyse de la rentabilité et de la profitabilité de l'organisation.		

## 4.2 – ÉPREUVE D'ENTRETIEN

### Rappel de la définition de l'épreuve

#### Epreuve d'entretien

**Durée : 35 minutes**

**Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

### 4.2.1- Déroulement de l'épreuve

Les candidats sont accueillis par une commission. A chaque fois le déroulé de l'épreuve est rappelé, avec pour commencer une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses expériences. Le candidat n'est pas interrompu pendant les cinq minutes sauf pour être invité à conclure. Ensuite, un échange s'installe. Sur la deuxième partie de l'épreuve, chaque mise en situation a été présentée oralement par un des membres de la commission.

## 4.2.2- Éléments statistiques 2023

Notes	CAPET			CAFEP		
	Effectif	Pourcentage	% cumulés	Effectif	Pourcentage	% cumulés
N < 5	6	8,96%	8,96%	1	5,26%	5,26%
5 ≤ N < 8	8	11,94%	20,90%	0	0,00%	5,26%
8 ≤ N < 10	3	4,48%	25,37%	2	10,53%	15,79%
10 ≤ N < 12	7	10,45%	35,82%	1	5,26%	21,05%
12 ≤ N < 14	11	16,42%	52,24%	4	21,05%	42,11%
14 ≤ N < 16	8	11,94%	64,18%	7	36,84%	78,95%
N ≥ 16	24	35,82%	100,00%	4	21,05%	100,00%
	67	100,00%		19	100,00%	

La moyenne de l'épreuve est de 13,87/20, avec une disparité entre les deux concours : pour le CAPET 12,40/20 (écart-type à 4,88) et pour le CAFEP 13,63/20. (écart-type à 4,52)

Entretien 3ème concours			
Notes	Effectif	Pourcentage	% cumulés
N < 5	4	19,05%	19,05%
5 ≤ N < 8		0,00%	19,05%
8 ≤ N < 10	1	4,76%	23,81%
10 ≤ N < 12	2	9,52%	33,33%
12 ≤ N < 14	6	28,57%	61,90%
14 ≤ N < 16	2	9,52%	71,43%
N ≥ 16	6	28,57%	100,00%
	21	100,00%	

En 2023, la moyenne est de 12,28 avec un écart-type de 4,43. En 2022, la moyenne était de 12,26 avec un écart-type de 3,06

## 4.2.3- Les observations du jury

### 4.2.3.1. Concernant la première partie de l'épreuve :

#### La présentation

Le jury constate que de nombreux candidats ont pris le soin de structurer leur présentation en faisant ressortir les étapes clefs de leurs parcours, la transférabilité des compétences acquises et cela en utilisant l'intégralité du temps disponible (5 minutes maximum). La très grande majorité des candidats adopte une posture et une syntaxe tout à fait conformes à ce qui est attendu d'un enseignant.

Certains cependant n'ont pas profité du temps imparti pour exposer clairement leur parcours se contentant de quelques énumérations de postes ou fonctions. D'autres ont eu tendance à dérouler de façon chronologique des expériences sans avoir été en mesure de faire émerger les éléments saillants et les compétences transférables dans le métier projeté. Dans ce cas, la présentation s'est assimilée à un catalogue, sans réelle analyse ni mise en perspective du parcours antérieur. Le jury a apprécié et valorisé les prestations objectivant la motivation du candidat et son engagement. Ces prestations convaincantes se sont souvent accompagnées d'illustrations au travers d'exemples concrets et pour les meilleurs candidats de la capacité à expliciter en quoi le parcours professionnel antérieur a motivé à devenir enseignant.

Enfin, si plusieurs candidats ont réussi à démontrer que des compétences acquises lors d'un parcours précédent peuvent servir utilement leur projet d'enseignement, d'autres n'identifient pas toujours les compétences acquises lors de leur parcours ni leur transférabilité.

### **Le temps d'échange avec le jury**

Le jury a noté que l'échange qui suit la présentation a permis à la plupart des candidats d'éclairer leur parcours et leur motivation. Les membres du jury ont apprécié la fluidité et l'écoute mutuelle qui s'est installée avec l'essentiel des candidats.

Certains d'entre eux ont cependant eu du mal à s'installer dans un réel échange avec le jury. Le jury rappelle que les questions ont pour seul et unique objectif de comprendre la motivation du candidat et les compétences dont il pense disposer pour être enseignant. Enfin, si de nombreux candidats ont su apporter des réponses concises au jury, certains ont eu tendance, soit parce qu'ils ne comprenaient pas bien le sens du questionnement, soit pour gagner du temps, à faire des réponses très longues qui ont empêché un questionnement supplémentaire. Le jury rappelle aux candidats qu'ils sont en droit de demander de reformuler lorsque la demande n'est pas bien comprise et que la capacité de synthèse et de concision est une composante importante de l'activité de l'enseignant

#### **4.2.3.2. Concernant la seconde partie de l'épreuve**

La partie mise en situation professionnelle nécessite dans un premier temps une analyse de la situation énoncée, puis une identification des valeurs et/ou principes en jeu et la proposition de pistes de solutions.

##### *L'analyse de la situation*

Le jury a noté que la plupart des candidats analyse la situation de façon pertinente en lien avec les éléments du contexte énoncé. Les très bons candidats parviennent à replacer cette analyse dans un cadre plus global, là où certains candidats ont plus de difficultés à prendre de la hauteur.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui avaient un propos nuancé, faisant émerger les dilemmes, les controverses, et les points de tension en jeu dans les mises en situation proposées.

Les candidats les moins performants se sont souvent contentés d'une redite du contexte sans mesurer les enjeux problématiques de la situation.

### L'identification des valeurs et/ou principes en jeu et la proposition de pistes de solutions.

Le jury a noté que même si plusieurs candidats sont en capacité d'énoncer les principes en jeu dans les situations (non-discrimination, égalité filles garçons...), nombre d'entre eux ont des difficultés à les distinguer des valeurs de la république et à comprendre le lien qui les unit. Par ailleurs, plusieurs candidats sont en difficulté pour expliciter de façon simple les valeurs de la République. Les très bons candidats parviennent à envisager des actions à différentes échelles de temps, les collaborations à mener et vont jusqu'à l'explicitation de l'intérêt de porter les valeurs auprès des élèves.

Le jury constate que dans l'ensemble les candidats ont une connaissance imprécise des valeurs de la République, des droits et obligations des fonctionnaires et du référentiel des compétences métiers des enseignants.

Dans le cadre de la proposition de pistes de solution, le jury a noté un effort de nombre de candidats pour proposer des solutions concrètes au travers d'exemples. Certains se contentent cependant de propos très généraux sur l'importance de partager les valeurs de la République, peu argumentés et peu illustrés de manière concrète. Le jury déplore cependant que trop peu de candidats aient réussi à dépasser l'énumération de principes et valeurs pour chercher à déconstruire les représentations des élèves.

Le jury a apprécié les prestations de candidats qui s'appuient sur toutes les personnes ressources au sein de la communauté éducative, pour construire une réponse qui s'inscrit dans le collectif et la concertation. Pour les mises en situation en classe, le jury a valorisé les prestations des candidats qui ont su se positionner comme enseignant de la classe et faire le lien, quand cela était possible, avec les contenus disciplinaires.

#### **4.2.4- Conseils et recommandations aux candidats**

Conseils de préparation avant l'épreuve

##### **Présentation du parcours**

La présentation du parcours est une épreuve qui nécessite une réelle prise de recul sur son parcours. Elle nécessite donc une réflexivité et une analyse pour comprendre :

- Ce qui conduit à vouloir devenir enseignant
- En quoi le cheminement antérieur a permis de développer des compétences en lien avec le métier d'enseignant

Afin que les candidats se préparent à l'épreuve, le jury conseille :

- De réaliser ce travail de réflexivité sur son parcours et d'analyse de ses propres compétences
- D'échanger avec des enseignants et des acteurs de la communauté éducative pour appréhender la diversité des conditions d'exercice du métier d'enseignant et sortir de représentations parfois caricaturales sur le métier

- De n'évoquer lors de la présentation, que les éléments de son parcours qui ont un lien avec son projet professionnel en s'attachant à nouer les liens
- D'utiliser tout le temps disponible pour présenter son parcours

### **Mise en situation professionnelle**

- De se renseigner sur le fonctionnement du système éducatif et d'un établissement public local d'enseignement EPLE
- De s'informer sur la nature de l'épreuve, les attendus et son déroulé : il est fortement conseillé de consulter les informations sur le site « Devenir enseignant ».
- De connaître les droits et obligations du fonctionnaire, la distinction entre les différentes valeurs de la République
- De prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien appréhender les exigences des missions d'enseignant au service de la réussite des tous les élèves

### **Recommandations lors de l'épreuve.**

Lors de l'épreuve, le jury conseille aux candidats :

- De démontrer des capacités d'analyse, d'écoute et de réflexivité pour échanger de manière constructive avec le jury
- De structurer le propos tenu en identifiant les acteurs, les dispositifs ressources et la temporalité des actions envisagées.

## **SITOGRAPHIE**

Epreuve du CAPET/CAEFEP externe

[Epreuves du Capet externe et du Cafep-Capet économie et gestion - Devenir enseignant](#)

Epreuve d'entretien

[Epreuve d'entretien avec le jury - Devenir enseignant](#)

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Education](#).
- Le vade-mecum "laïcité à l'École" : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- Le vade-mecum "agir contre le racisme et l'antisémitisme" : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- "Qu'est-ce que la laïcité ?" Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- Le parcours magistère "faire vivre les valeurs de la République" : <https://magistere.education.fr/f959>
- "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>

- "La République à l'École", Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>